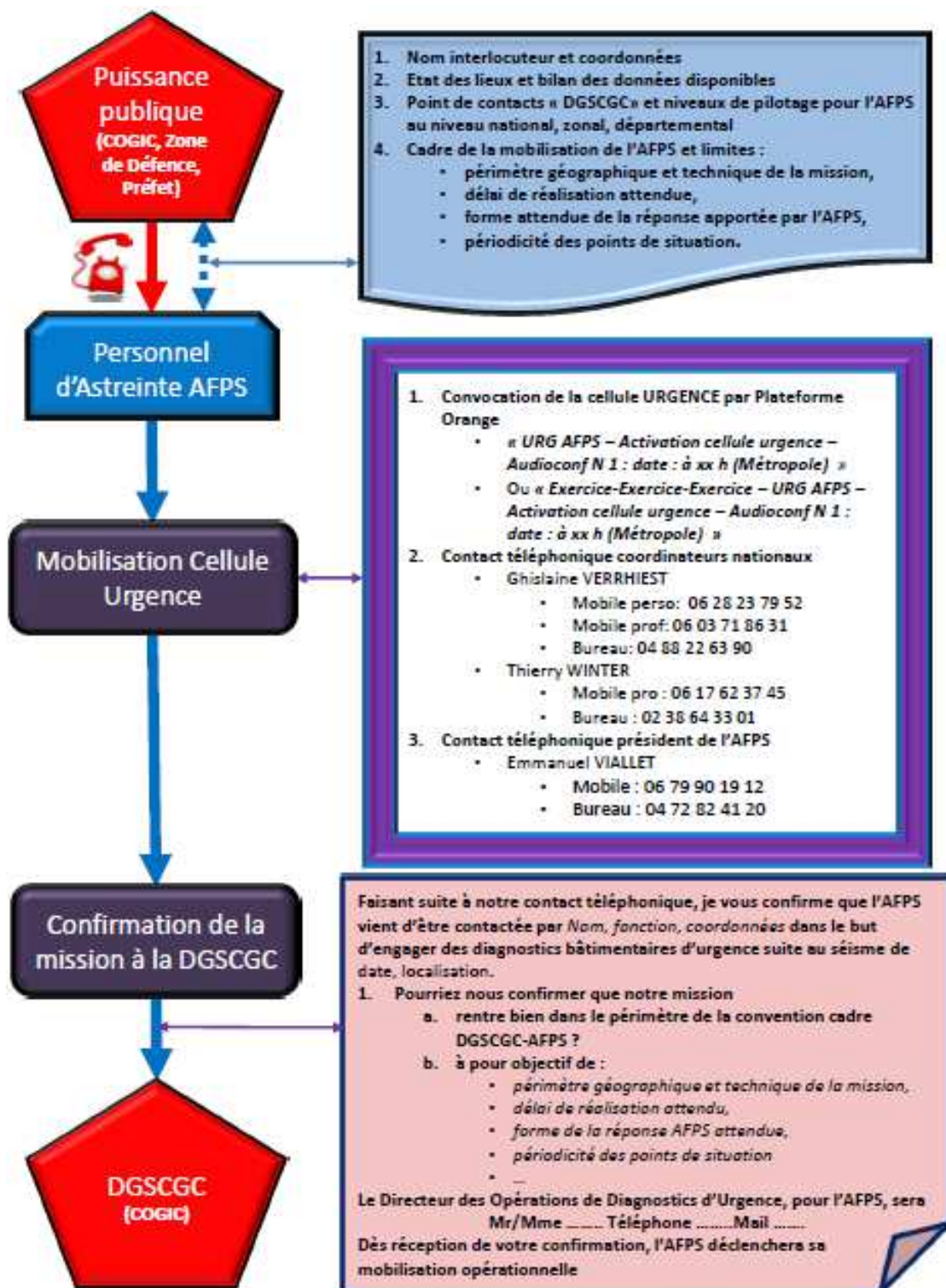




Fiche Réflexe FR/URG/01

Activation de la cellule « urgence » de l'AFPS





Fiche Réflexe FR/URG/01




Activation de la cellule « urgence » de l'AFPS

OBJET :

Cette fiche réflexe est destinée aux membres de la cellule « urgence » de l'AFPS. Elle présente la conduite à tenir d'activation interne ou externe du dispositif « diagnostic d'urgence » par les autorités.

HISTORIQUE DES REVISIONS :

Date	Indice	Commentaire
07/11/2012	0	Création du document
26/01/2015	1	Modification suite à signature convention DGSCGC-AFPS
21/02/2015	2	Validation du document post-Conseil AFPS du 19/02/15
30/04/2015	3	Modification des coordonnées du logigramme
08/12/2016	4	Modification des coordonnées du logigramme

	Rédacteur/Modificateur	Vérificateur	Approbateur
Nom	<i>Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC</i>	<i>Thierry WINTER</i>	<i>Emmanuel VIALLET</i>
Date et visa	08/12/2016 	08/12/2016 	08/12/2016 



SOMMAIRE

1	References	4
2	Contexte	4
3	ACTIVATION EXTERNE - Gestion d'un appel des autorités.....	4
3.1	Action 1 – Ouverte d'une main courante (format à utiliser en annexe 1).....	4
3.2	Action 2 – Activation de la cellule « urgence » (modalités d'utilisation de la plateforme d'appel en annexe 2)	5
3.1	Action 3 – Confirmation écrite de la mission et de son périmètre attendu par le COGIC / référent DGSCGC (format à utiliser en annexe 3).....	5
4	ACTIVATION INTERNE	5



1 REFERENCES

Documents de référence :

- [1] Rapport d'avancement - GT urgence métropole- Version du 6 juin 2012
- [2] Convention cadre DGSCGC-AFPS signée le 15 septembre 2014
- [3] PR/URG/01 – indice 4 « Cellule « urgence » de l'AFPS - composition et modalités de fonctionnement
- [4] PR/URG/04 – indice 3 « Organisation de l'astreinte AFPS »
- [5] PR/URG/05 – indice 0 « Modalités d'utilisation de la Plateforme Orange »

2 CONTEXTE

En cas de séisme majeur, le dispositif d'urgence de l'AFPS entre en phase de pré-mobilisation à l'initiative du président de l'AFPS ou du ministère de l'intérieur.

3 ACTIVATION EXTERNE - GESTION D'UN APPEL DES AUTORITES

L'interlocuteur AFPS d'astreinte de la cellule «urgence » contacté par les représentants du ministère de l'intérieur devra réaliser les actions suivantes.

3.1 Action 1 – Ouverte d'une main courante (format à utiliser en annexe 1)

A minima, l'interlocuteur AFPS d'astreinte contacté doit poser les questions suivantes :

1. Nom fonction et coordonnées du contact Autorités
2. Localisation, magnitude et profondeur du séisme, répliques
3. Distribution et niveau de dommages déjà reconnus (mode de reconnaissance des dommages : témoignage terrain, survol...)
4. Cadre de la mobilisation de l'AFPS et limites : périmètre géographique et technique de la mission, délai de réalisation attendue, forme attendue de la réponse apportée par l'AFPS, périodicité des points de situation.

Il renseignera la main courante présentée en annexe 1 de la FR 1.



3.2 Action 2 – Activation de la cellule « urgence » (modalités d'utilisation de la plateforme d'appel en annexe 2)

L'interlocuteur AFPS d'astreinte active la « Cellule Urgence » par l'intermédiaire de la plateforme d'appel dédiée à cet effet (cf. **PR/URG/05 – indice 0 « modalité d'utilisation de la Plateforme Orange »**) et Annexe 2.

Le message SMS transmis aux membres de la cellule « urgence » comprend un maximum 160 caractères. Il est formulé comme suit :

« URG AFPS – Activation cellule urgence – Audioconf N 1 : date : à xx h (Métropole) »

Ou dans le cadre d'un exercice

« Exercice-Exercice-Exercice – URG AFPS – Activation cellule urgence – Audioconf N 1 : date : à xx h (Métropole)»

<http://www.orange-business.com/content/animations/sme-contacteveryone/ContactEveryoneSwf.html>

S'il n'est pas le président de l'AFPS, l'interlocuteur AFPS contacté essaie d'avoir au plus vite un contact direct téléphonique avec les coordinateurs nationaux, puis le président de l'association.

En fonction de l'importance de l'évènement, les coordinateurs prennent en main les relations avec les autorités et répartissent les rôles et les actions à réaliser au sein de la cellule urgence.

3.1 Action 3 – Confirmation écrite de la mission et de son périmètre attendu par le COGIC / référent DGSCGC (format à utiliser en annexe 3)

En parallèle à l'activation de la Cellule « Urgence », et ce quel que soit le niveau de l'Autorité ayant contacté l'AFPS (Départemental, Zonal ou National), l'interlocuteur de la cellule «urgence» contactera par téléphone le COGIC / référent DGSCGC de la convention cadre pour validation de la mobilisation AFPS, puis lui enverra par message électronique, une demande de confirmation écrite du cadre de la mobilisation de l'AFPS faisant référence à l'accord-cadre ainsi qu'au périmètre géographique et technique de la mission, au délai de réalisation attendue, à la forme de la réponse AFPS attendue, de périodicité des points de situation.

La mobilisation opérationnelle de l'AFPS ne pourra être engagée sans cette confirmation.

4 ACTIVATION INTERNE

L'activation interne de la cellule « urgence » de l'AFPS se fait dans les mêmes conditions que celles présentées au paragraphe 3.2.



ANNEXE 1

ACTION 1 - MAIN COURANTE SUITE A CONTACT PAR LES AUTORITES

Date

Heure :

Représentant AFPS contacté :

Nom , fonction du contact et niveau de représentation (National, Zonal, Départemental):

- Coordonnées téléphonique du contact :
- Coordonnées mail du contact

Objet du contact :

Eléments de situation :


Séisme	Epicentre	
	Niveau de séisme	
	Répliques	

Etat des lieux des conséquences	Zones touchées	
	Victimes	
	Dommages observés	
	Reconnaisances effectuées	

Cadre de la mobilisation AFPS	Délai de réalisation (début et durée)	
	Nombre d'inspecteurs souhaités	
	Forme de la réponse attendue	
	Interlocuteur(s) de l'AFPS(s)	

Autres informations :

.....

	<p style="text-align: center;"><i>Procédure</i> FR/URG/01 Activation de la cellule « urgence » de l'AFPS</p>	Indice : Date : Page :	4 08/12/2016 7/8
---	---	------------------------------	------------------------

ANNEXE 2
ACTION 2 – ACTIVATION DE LA CELLULE « URGENCE »
PAR LA PLATEFORME D'APPEL

A COMPLETER



Procédure
FR/URG/01

Activation de la cellule « urgence » de l'AFPS

Indice : 4
Date : 08/12/2016
Page : 8/8

ANNEXE 3
ACTION 3 - CONFIRMATION ECRITE
DU CADRE DE LA MOBILISATION DE L'AFPS

CONTACT COGIC/SGSCGC : nom, mèn, mèn

Date

Heure :

Représentant AFPS contacté : (coordonnées tel et électronique)

Faisant suite à notre contact téléphonique, je vous confirme que l'AFPS vient d'être contactée par *Nom, fonction, coordonnées* dans le but d'engager des diagnostics bâtimentaires d'urgence suite au séisme de date, localisation.

Pourriez nous confirmer que notre mission

1/ rentre bien dans le périmètre de la convention cadre DGSCGC-AFPS (*mettre les références*) ?

2/ à pour objectif de :

.....*report du périmètre géographique et technique de la mission, du délai de réalisation attendu, à la forme de la réponse AFPS attendue, de la périodicité des points de situation*

Le Directeur des Opérations de Diagnostics d'Urgence, pour l'AFPS, sera

Mr/Mme

Téléphone

Mail

Dès réception de votre confirmation, l'AFPS déclenchera sa mobilisation opérationnelle

signature